

Top Chien & Chat

Les conditions de souscription de ce produit

La souscription d'un contrat Top Chien & Chat (y compris la garantie optionnelle Pack Chien & Chat+) est uniquement possible si le preneur d'assurance dispose d'un dossier Familis d'AG avec :

- un contrat Top Habitation OU
- un contrat Auto OU
- deux autres contrats de la liste suivante : Top Familiale, Top Vélo, Providis Protection Juridique Globale, Top Accidents, Travel & Assist.

Le preneur d'assurance doit être âgé d'au moins 18 ans et avoir sa résidence principale en Belgique.

Lors de la souscription du contrat le chien ou le chat doit être :

- identifié par une puce électronique et
- en ordre de vaccination conformément aux recommandations du vétérinaire.

Le preneur d'assurance doit en plus disposer d'un passeport européen pour le chien.

A la souscription, un chien doit avoir moins de 7 ans et un chat moins de 8 ans.

Nous n'assurons pas :

- Le chien de sauvetage ;
- Le chien ou le chat qui :
 - a un lien avec le travail de police ou le gardiennage professionnel ;
 - participe à un sport qui permet au propriétaire de gagner un prix en espèces ;
 - participe à un spectacle avec un but lucratif ;
 - fait partie d'un élevage amateur, professionnel ou commerçant. Cette exclusion ne concerne pas l'élevage occasionnel tel que défini par la législation régionale qui vous est applicable.